

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

“ Favorisons ensemble l'emploi  
des travailleurs handicapés  
grâce à la formation professionnelle  
en CRP ”

Depuis 1951,  
notre **Centre de Réadaptation  
Professionnelle** et de **Formation** accueille  
des personnes en situation de handicap sur ses  
trois sites en Seine-et-Marne. Nos formations sont  
homologuées par le Ministère du Travail.

# EN 2018, GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE...

Nous avons pu :

- Créer une **plateforme numérique** pour la gestion des parcours à distance
- Former des salariés aux **outils intégrés**
- Dégager du temps pour la **création de supports pédagogiques** pour les **formateurs**



## NOS PROJETS POUR 2019 !

- Accueillir un étudiant en Master Ingénierie pédagogique multimédia afin d'adapter et produire les ressources nécessaires aux parcours mixtes, alternant formation en centre et à distance
- Recevoir deux contrats d'apprentissage BAC +3/5 en alternance en digitalisation et développement durable
- Faire participer des intervenants extérieurs auprès des stagiaires sur des projets socio-éducatifs (travail autour de l'estime de soi, l'inclusion sociale...)

# POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En choisissant de verser votre Taxe d'Apprentissage à un Centre de Réadaptation Professionnelle, vous **contribuez activement** à l'**insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**.



## COMMENT VERSER ?

- 1 - Choisissez un organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage.  
Votre versement doit être fait par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) agréé.
- 2 - Affectez votre Taxe d'Apprentissage à "**COS CRPF**".  
Présent sur la liste des établissements admis **à titre dérogatoire** (liste présente sur site de la Préfecture d'Île-de-France)

**HORS QUOTA  
CATÉGORIE A**

**COS-CRPF  
BP 30034  
77792 NEMOURS CEDEX**

Date limite de versement :

**28 février 2019**

Votre Contact :  
Pascale JOUBERT  
B.P. 30034  
77792 Nemours Cedex  
Tél. : 01 64 45 15 15



Le COS est une fondation reconnue d'utilité publique.  
Suivez nous sur [crpf.fondationcos.org](http://crpf.fondationcos.org)

• [facebook.com/cos-crpf](https://facebook.com/cos-crpf) • [twitter.com/COS\\_CRPF](https://twitter.com/COS_CRPF) • [youtube : cos-crpf](https://youtube.com/cos-crpf)